Bureau de la communication Paris, le 20 juillet 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

Campagne nationale de prévention des accidents liés aux sports d'été
Saison 2015

« Pour un été sportif en toute sécurité »

Première destination touristique mondiale, la France dispose du plus grand domaine de montagne au niveau européen et d'un littoral long de plus de 5000 kilomètres. Chaque année, les activités sportives qui y sont pratiquées suscitent un réel engouement et ne cessent de se diversifier.

La montagne reste néanmoins un milieu exigeant qui expose les pratiquants, jeunes ou moins jeunes, avertis ou simples amateurs, à de nombreux types d'accidents. Il en est de même pour la mer et les lacs, rivières ou piscines.

Chaque été, ce sont plus de 3000 interventions des services de secours en montagne (dont la moitié concerne des personnes pratiquant la randonnée pédestre) et 1200 noyades accidentelles (dont 52 % en mer) qui sont enregistrées.

Les conditions météorologiques, un équipement mal adapté, une activité physique ou sportive insuffisamment préparée, sont autant de facteurs qui peuvent mettre gravement en danger la vie des vacanciers.

Pour la saison estivale 2015, les ministères de la Ville, de la Jeunesse et des sports, de l'Intérieur et de l'Economie s'associent pour renouveler la campagne de prévention des accidents liés aux sports d'été.

Vous partez en montagne ?

Le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des sports et ses partenaires lancent le site www.preventionete.sports.gouv.fr qui propose de nombreux conseils et outils de prévention destinés à tous ceux qui souhaitent pratiquer une activité sportive en montagne cet été. Son objectif est de toucher le plus large public et de susciter des comportements adaptés, faciles à mettre en œuvre, tels que les bons réflexes à adopter avant et pendant une randonnée à pied ou à VTT, l'équipement à prévoir, la conduite à adopter en cas d'accident…

Par ailleurs, le **mémento prévention « Pour que la montagne reste un plaisir »** sera diffusé gratuitement cet été en français et en anglais sur l'ensemble du territoire montagnard français. Les offices du tourisme et les syndicats d'initiative des départements de montagne, les bureaux des guides et des accompagnateurs en montagne ainsi que les autres professionnels de la montagne se chargeront de le mettre à disposition du public.

Présenté sous forme de livret et pouvant être facilement emporté dans la poche, ce petit mémento sécurité délivrera des conseils pratiques en matière de prévention liés au milieu de la montagne et à ses activités. En outre, des affiches rappelant les règles de sécurité liées au VTT de descente seront également diffusées sur les lieux de pratique.

Vous partez au bord de la mer ?

Si vous prévoyez de vous baigner cet été, n'hésitez pas à vous procurer le **mémento « Se baigner sans danger »** qui sera diffusé par les mairies, les préfectures, les sapeurs-pompiers, les sauveteurs en mer, les centres de loisirs, les offices du tourisme… Ce mémento rappelle les principaux conseils à respecter avant et pendant la baignade, notamment avec les enfants, en piscine ou lors de la pratique des loisirs nautiques. Une affiche sera également diffusée afin de rappeler au public les trois principales règles de sécurité à respecter lors de la baignade.

Le ministère chargé des sports et ses partenaires ont également réalisé le **C.O.D.E. de la plage**, un guide ludique qui rappelle les bons comportements à adopter au bord de la mer, avec de nombreuses informations pratiques sur le littoral français ou le sauvetage en mer par exemple.

Il convient de rappeler que, si la surveillance et les dispositifs de sécurité sont indispensables lorsque les enfants se baignent, il reste primordial de leur apprendre à nager le plus tôt possible. A ce titre, le ministère chargé des sports a mis en place le **plan « Apprendre à nager »** qui vise à promouvoir les actions menées en faveur de l'apprentissage de la natation et de la prévention des noyades.

Les mémentos et l'ensemble des outils de communication liés à cette campagne sont téléchargeables sur le site **www.sports.gouv.fr** (rubrique « Pratiquer l'été »).

Contact Presse :

Charlotte BOUDAL – 01 40 45 97 97 – charlotte.boudal@ville-jeunesse-sports.gouv.fr